

## Informations pratiques - Séjours OSADOC & OSADOC JUNIOR Du 24 au 30 avril 2023

NOM du musicien : ..... Prénom : .....

### Accueil et départ

L'accueil des musiciens s'effectue le **lundi 24 avril 2023** directement sur place, [au centre du Lazaret à Sète](#), à partir de 8h45.

**Il vous est proposé de faire du co-voiturage entre vous afin de rejoindre le Lazaret par vos propres moyens.**

Les parents sont ensuite invités à retrouver leur(s) enfant(s) à l'issue du dernier concert du 30 avril (fin du concert vers 19h15).

Les 5 concerts sont gratuits et accessibles à tous, dans la limite des places disponibles.

Les lieux de chaque représentation sont [visibles ici](#). Cette année, un 6<sup>ème</sup> concert aura lieu le dimanche 14 mai à Péret.

### Ne pas oublier...

- De prévoir des vêtements - ainsi que vos affaires de toilette - pour les 7 jours, du 24 au 30 avril ;
- Un pantalon ou jupe **de couleur noire** ainsi que des chaussures **noires**, indispensables pour les 6 concerts ;
- **Pour les musiciens déjà présents les années précédentes, pensez à prendre votre « T. Shirt OSADOC » avec vous !** Des T. Shirts seront remis uniquement aux nouveaux musiciens ;
- De marquer toutes vos affaires personnelles (**nous déclinons toute responsabilité en cas de perte non contrôlable**) ;
- Votre maillot de bain (si la météo le permet, baignade et jeux d'eau pourront être organisés) ;
- Votre argent de poche (des temps libres peuvent être organisés par l'équipe d'animation) ;
- Balles, ballons, jeux de société sympas (si vous avez) ;
- De prendre **vos partitions scotchées, un crayon, une gomme... Votre pupitre et votre instrument de musique !**

Les draps et le linge de toilette sont fournis. Veuillez à éviter d'apporter des objets de valeurs, **l'association OSADOC déclinant toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation** desdits objets sur le séjour ou lors des répétitions et concerts.

### Important

- À compter de son arrivée sur le site, le musicien, même majeur, est placé sous l'autorité du directeur du séjour. **Tout comportement déplacé** (non-respect des règles de fonctionnement ci-jointes, des consignes,...) **peut entraîner une exclusion du séjour**, sans aucun remboursement ou indemnité.
- Les instruments de musique utilisés personnellement doivent être **assurés par votre propre assurance**.
- L'association souhaite utiliser les photos et vidéos prises pendant le séjour, les répétitions ou les concerts pour nourrir ses publications (plaquette et site internet). Cet usage est exclusif de tout autre. **Votre inscription vaut autorisation pour cession de votre droit à l'image à l'association OSADOC**, dans le cadre restreint de ses activités associatives.
- Si nécessité, le directeur est autorisé à faire soigner les mineurs et à faire pratiquer des interventions chirurgicales (anesthésie comprise), suivant l'avis d'un médecin et/ou d'un service d'urgence. Le remboursement des frais médicaux ou d'hospitalisation sera alors demandé aux familles à la suite du séjour par la trésorière de l'association.
- Pour les mineurs, merci de **compléter avec attention la fiche sanitaire de liaison ci-jointe et de nous la remettre dans les plus brefs délais** par mail : [osadoc.asso@gmail.com](mailto:osadoc.asso@gmail.com). **Si l'enfant nécessite un traitement** au cours de son séjour, il est indispensable de nous **joindre une copie de l'ordonnance médicale**. Les médicaments et l'original de l'ordonnance (si besoin, prévoir une ordonnance de renouvellement) seront à remettre au directeur, à l'accueil du séjour.
- Si vous avez un **régime alimentaire**, merci de l'indiquer au plus vite au [directeur du séjour](#).

### Il est obligatoire :

- De respecter l'intégralité des mesures de sécurité, ainsi que les règles de fonctionnement ci-jointes.

Merci de signer cet exemplaire et de nous le remettre dans les plus brefs délais **pour avoir accès au téléchargement des partitions**.

Fait à ....., le ...../...../20.... en double exemplaire.

Signatures (précédées du nom et prénom et de la mention « lu et approuvé »)

Le musicien : .....

Le responsable légal du musicien : .....

## Fonctionnement commun durant les répétitions et le séjour au Lazaret Séjours OSADOC & OSADOC JUNIOR

NOM du musicien : ..... Prénom : .....

*Du respect de ces règles de vie en collectivité, dépend le bon déroulement et la réussite des répétitions et du séjour.*

- **Merci de respecter assidûment les horaires du planning.** La participation à tous les temps de répétition (travaux par pupitre et tuttis) est obligatoire. La participation à tous les temps d'animation est obligatoire pour les mineurs.
- Chacun est respectueux des locaux et reste responsable du matériel utilisé durant le séjour et les répétitions, de son usage et de son rangement. Toute personne qui aura effectué une quelconque dégradation devra rembourser les dommages à hauteur du préjudice. La perte d'une clé de chambre et de son porte-clés entraîne la facturation de 30 €.
- Il est interdit de fumer dans les locaux et pendant les temps d'animation ou de travail à l'extérieur. Un coin fumeur sera mis en place sur le site du Lazaret. **Son utilisation sera impérative lors des temps libres.**
- La consommation d'alcool est interdite pour les mineurs.  
**Avec modération**, les majeurs peuvent en consommer en dehors de la présence des mineurs.
- L'usage, le trafic et la vente de produits illicites sont interdits et entraînent l'exclusion immédiate du participant.
- Les chambres des mineurs doivent permettre la **non-mixité, de jour comme de nuit**.
- Les horaires de couchés sont échelonnés : au plus tard 22h15 pour OSADOC JUNIOR et 23h00 pour les mineurs d'OSADOC. **Les chambres restent des lieux de repos, de jour comme de nuit** : le bruit n'est pas toléré dans celles-ci et leurs environs. L'équipe d'animation interviendra en cas de fatigue prononcée des participants qui montreraient leur incapacité à gérer leur temps de repos.
- Les mineurs n'ont pas le droit de sortir du centre du Lazaret sans l'accord préalable de l'équipe d'animation. De même, les mineurs n'ont pas le droit de monter dans un véhicule, autre que celui réservé pour l'OSADOC.
- **Les chambres doivent être rangées et débarrassées à 9h30 au plus tard le 30 avril.** Leur entretien incombe aux occupants. **Elles doivent être rendues dans un bon état de propreté.**
- Merci de prévenir l'équipe d'animation en cas de visite de personnes extérieures.
- Merci de bien vouloir **éteindre votre téléphone portable pendant les temps de travail, d'animation et de repas.**
- **Si les parents (ou responsables légaux) ne sont pas disponibles à la fin du séjour (30 avril à 19h15) pour retrouver leur(s) enfant(s), une autorisation parentale signée et remise au directeur du séjour est indispensable afin de désigner la (ou les) personne(s) qui prendront en charge l'enfant à leur place.** Les familles souhaitant retrouver leur enfant avant la fin du séjour devront le justifier par une lettre adressée au directeur du séjour.
- En cas d'observation ou de suspicion réelle et sérieuse de situations de mise en danger, de violence ou de maltraitance, entravant la sécurité physique, morale ou affective des mineurs, chacun à l'obligation de signalement de ces situations au directeur du séjour ou/et au président de l'association OSADOC.
- Contexte sanitaire : le protocole n'est plus d'actualité. Pour autant, le COVID n'ayant pas disparu, il est nécessaire de garder les bons réflexes : aérations régulières, désinfections, voire même de porter le masque en fonction de l'évolution du nombre de cas positifs.

*Merci de signer cet exemplaire et de nous le remettre dans les plus brefs délais **pour avoir accès au téléchargement des partitions.***

Fait à ....., le ...../...../20.... en double exemplaire.

*Signatures (précédées du nom et prénom et de la mention « lu et approuvé »)*

Le musicien : .....

Le responsable légal du musicien : .....